



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/ED/CD

Arrêté n° 97/236
(série A)

OBJET : délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Mme Nicole LAMOTH

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 15 au 25 décembre 1997 inclus,

A R R E T E

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace durant la période du 15 au 25 décembre 1997 inclus, provisoirement le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry, ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 10 décembre 1997.



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



207

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

